

## GUIDE DU LIVRET 2

### VAE = Validation des Acquis par Expérience

#### Certification professionnelle : « Maraîcher-ère bio en microferme »

### Introduction

Votre objectif est d'obtenir le certificat « Maraîcher-ère bio en microferme » grâce à la validation de vos acquis.

Vous avez choisi de passer cette certification en VAE.

Dans le livret 1, vous avez fourni des informations à partir desquelles Formations Bio Sainte Marthe atteste que votre demande est recevable.

Vous devez maintenant compléter ce livret 2 dont l'objectif est de vous permettre de présenter et de valoriser vos compétences et votre expérience pour obtenir ce certificat professionnel.

Ce guide va vous aider dans votre démarche de constitution de votre dossier, vous permettre d'identifier quel va être votre travail, et comprendre en quoi consiste l'accompagnement si vous choisissez de vous faire aider.

### Déroulement de la démarche

- Elaboration du dossier de validation de vos acquis.
- Evaluation du dossier et entretien avec le jury
- Délibérations et notification du jury

Prenez le temps d'étudier attentivement ce livret 2 de VAE

Nous vous souhaitons un bon cheminement.

\* \* \*

## SOMMAIRE

La démarche de validation des acquis de l'Expérience .....	3
Définition de la VAE .....	3
Les objectifs .....	3
V comme validation .....	3
A comme Acquis .....	4
E comme expérience .....	4
Comment élaborer son livret de compétences .....	5
Vous répondez à un cahier des charges précis .....	5
Vous analysez votre parcours professionnel .....	5
Vous êtes acteur de votre démarche .....	5
Vous mettez en évidence les compétences acquises .....	5
Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement .....	6
Clauses méthodologiques .....	6
Clauses déontologiques .....	6
Organisation .....	6
Normes de présentation du livret 2 .....	7
Plan à respecter .....	7
La mise en page .....	7
L'envoi de votre dossier .....	7
L'entretien avec le jury .....	8
Déroulement de la présentation .....	8
Quelques conseils .....	8
Annexes .....	9
Attestation sur l'honneur .....	9
Résumé des référentiels .....	10
- Bloc de compétences 1 .....	11
- Bloc de compétences 2 .....	13
- Bloc de compétences 3 .....	14
- Bloc de compétences 4 .....	15

\* \* \*

## La démarche de Validation des Acquis de l'Expérience

**Définition de la VAE :** Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation peut prétendre à la VAE. Cette mesure vous fournit l'opportunité de gérer votre carrière, d'obtenir un certificat correspondant à votre expérience professionnelle et vous permet une valorisation professionnelle.

L'objectif est de faire valider les acquis de votre expérience pour obtenir tout ou partie de la certification sur la base d'une expérience professionnelle. Il ne s'agit pas d'une simple conversion d'une expérience en certificat. Il s'agit d'un véritable parcours qui nécessite le passage devant un jury pour valider les connaissances et les compétences que vous avez acquises. L'expérience apportée à l'appui de la demande VAE doit être en rapport direct avec le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée.

Les compétences que vous avez acquises au fil des années sont ainsi valorisées au même titre que si vous les aviez acquises par une formation équivalente.

**Les objectifs :** ils sont variés, et peuvent notamment vous permettre de :

- faire reconnaître vos activités dans le cadre de vos fonctions pour une mise en cohérence de votre fiche de poste
- mettre en cohérence votre CV avec votre niveau de responsabilité
- obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- changer d'emploi
- obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours

En postulant auprès de notre organisme de formations, vous pouvez obtenir tout ou partie de la certification professionnelle de « Maraîcher-ère bio en microferme ».

**V - Validation :** Elle consiste à confronter les éléments que vous présentez et à évaluer vos acquis par rapport à un critère, une norme de comparaison : le référentiel de certification de Maraîcher-ère bio en microferme.

Ce processus de validation est étudié par une instance officielle - le jury -

Il est de sa mission d'en faire l'appréciation, voire la pondération.

Il s'appuie pour cela sur deux éléments : la lecture de votre livret de compétences et l'entretien oral. C'est à partir de ces éléments que le jury certifie que vous avez bien acquis les compétences correspondant au référentiel du certificat visé et qui procède alors à sa délivrance.

Vous pouvez choisir de présenter un seul, ou plusieurs blocs de compétences à la fois dans l'année. C'est l'accumulation de la réussite aux 4 blocs de compétences qui vous confèrera le certificat professionnel de « Maraîcher-ère bio en microferme ». Chaque bloc de compétences validé a une valeur professionnelle.

A l'issue de la présentation de votre dossier devant le jury, vous avez trois possibilités :

- Vous avez la validation dans son intégralité : vous obtenez directement le certificat professionnel de « Maraîcher bio en microferme ». Il a la même valeur que celui remis aux candidats qui ont suivi une formation.
- Le jury ne valide qu'une partie du certificat : il vous précise les compétences complémentaires à acquérir en vue d'une validation totale. Il vous indique également les modalités à mettre en œuvre pour les atteindre. Vous pouvez vous représenter, sans limite dans le temps, lorsque vous avez acquis les compétences manquantes.
- Votre demande est rejetée : cette décision intervient lorsque le jury estime ne rien pouvoir valider.

**A - Acquis** : C'est par les différentes activités et tâches que vous choisissez de présenter que vous allez vous-même identifier l'ensemble de vos acquis. En étudiant le contenu du référentiel de la certification, des points forts et des points faibles vont apparaître. Il vous appartiendra de les mettre en évidence dans votre livret.

**E- Expérience** : A partir des compétences développées, il est possible de faire reconnaître vos acquis afin d'obtenir un certificat professionnel sans pour autant revenir en formation.

Il est donc essentiel que vous puissiez vous remémorer vos expériences professionnelles, les organiser, saisir en elles ce qu'elles vous ont permis d'apprendre ou de mettre en œuvre, et enfin d'en apprécier la valeur.

\* \* \*

## Comment élaborer son livret de compétences

### **Vous répondez à un cahier des charges précis :**

- Vous choisissez de présenter, parmi l'ensemble de votre expérience, les situations professionnelles que vous jugez significatives, en lien avec la profession de maraîcher bio en microferme.
- Vous mettez en évidence celles que vous pouvez notifier comme compétences acquises. C'est celles-ci que vous soumettez à la validation.
- Cette étude ne se réduit pas à la simple description de votre fiche de poste mais au contraire à mettre en valeur vos acquis, savoirs, aptitudes et capacités qui ont un rapport direct avec les exigences de ce certificat.

### **Vous analysez votre parcours professionnel :**

Il s'agit d'effectuer un travail de mémoire important et de revenir sur l'ensemble de votre activité professionnelle. A partir de ce premier recensement vous sélectionnez les situations qui vous semblent les plus pertinentes. Vous décrivez avec précision les activités que vous avez menées et les tâches précises que vous avez exercées.

Puis vous effectuez un travail d'analyse et de prise de distance pour parvenir à expliciter comment vous avez procédé, et ainsi déduire les compétences développées dans chaque situation.

C'est un travail d'étude et d'introspection professionnelle inhabituel et peu évident, qui permet de rendre conscient et cohérent des pratiques parfois empiriques. Il faut être capable d'analyser et d'expliquer ses démarches pédagogiques et les stratégies réelles mises en œuvre dans votre contexte habituel de travail.

### **Vous êtes acteur de votre démarche :**

A la différence de l'évaluation pratiquée dans le cadre d'une formation initiale, vous évaluez vous-même vos compétences, dans un contexte professionnel qui est le vôtre. C'est donc à vous d'apporter la preuve des compétences acquises, de construire votre argumentation et d'illustrer vos propos par des pièces justificatives.

Entreprendre cette démarche de Validation des Acquis de l'Expérience requiert une grande motivation personnelle, essentielle pour construire votre dossier.

### **Vous mettez en évidence les compétences acquises :**

Vous mettez en œuvre une série d'actions qui résultent d'un mode opératoire transposable à des situations semblables.

Vous avez acquis les compétences nécessaires à l'exercice de votre profession si vous êtes capable non seulement de réussir l'action, mais aussi d'expliquer pourquoi et comment vous vous y prenez pour agir. Face à une situation professionnelle donnée, face aux tâches et missions confiées, la compétence est la capacité à réagir et mobiliser les ressources adaptées - adopter le bon comportement, savoir quoi faire, comment le faire - pour réaliser une tâche et atteindre un résultat attendu .

## Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement

L'objectif de cet accompagnement est de vous aider dans la rédaction du livret.

L'accompagnateur vous aide dans le montage de votre projet en vous fournissant une méthode de travail.

Il ne se substitue pas à vous, n'intervient pas sur le contenu mais uniquement sur la méthode en vous questionnant et en vous demandant des précisions.

### Clauses méthodologiques :

L'accompagnateur vous aidera dans :

1/ L'aide à l'élaboration de votre dossier :

- la remémoration de votre parcours professionnel
- la sélection de vos activités et la description des situations significatives
- l'analyse de votre expérience et l'émergence des compétences acquises
- les acquis et le référentiel de certification
- la mise en évidence de vos acquis avec le référentiel de certification
- à structurer vos écrits

2/ Une préparation à l'entretien avec le jury

### Clauses déontologiques :

Vous êtes le propriétaire exclusif des écrits que vous réalisez.

L'accompagnateur est indépendant du jury, professionnel dans le secteur d'activité de la certification.

Il s'engage à la confidentialité et proscrit tout jugement de valeur sur le candidat. Il s'engage à ne rien transmettre à l'extérieur des propos recueillis dans le cadre de cet accompagnement.

### Organisation :

Vous disposez d'une vingtaine d'heures de travail avec l'accompagnateur, en individuel, si vous optez pour la présentation de l'intégralité de la certification professionnelle.

## Normes de présentation du Livret 2

### Plan à respecter :

- Page de couverture comportant : titre, nom, prénom, certification visée, centre de certification : Formations Bio Sainte Marthe.
- Indiquez si vous souhaitez vous présenter pour la certification complète qui regroupe les 4 blocs de compétences ou bien précisez quel-s bloc-s de compétences vous présentez.
- Page de sommaire
- Attestation sur l'honneur, vous reporter à l'annexe page 9
- Curriculum vitae, avec votre photo d'identité récente. Dans ce CV vous mettez en valeur votre formation et l'ensemble des activités qui vous ont permis de développer et de maîtriser les compétences attendues pour la délivrance du certificat professionnel de Maraîcher bio en microferme.
- Lettre de motivation en guise d'introduction. Cette lettre précise les raisons qui vous conduisent à présenter votre demande en VAE. Vous évoquez votre parcours professionnel et présentez le contexte qui explique votre demande - entre 2 et 3 pages maximum -
- le dossier d'analyse de votre expérience - entre 25 et 50 pages maximum -
- les diplômes, attestations, certificats de travail, tous documents attestant de votre expérience professionnelle dans le domaine de la certification visée, maraîcher bio en microferme.
- L'obtention du certificat de « Maraîcher-ère bio en microferme » est conditionné à l'acquisition de 4 blocs de compétences. Il vous appartiendra de découper votre dossier d'analyse en fonction de ces 4 blocs. Vous reporter aux annexes pages 10 à 14.
- Eventuellement annexes numérotées.

### La mise en page :

- Choisissez une police commune et une taille de caractères qui permettent de lire avec facilité.
- Soignez la présentation et aérez votre texte. N'hésitez pas à utiliser les sauts de pages lors d'un nouveau chapitre.
- Numérotez les pages ainsi que les annexes introduites par une page de sommaire.

### L'envoi de votre dossier :

- Envoyez votre dossier par mail, exclusivement en format PDF. Surveillez votre boîte mail, un accusé de réception doit vous parvenir dans les 3 jours ouvrés suivant votre envoi. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception : 1 - vérifiez votre courrier indésirable et/ou vos spam - 2 - n'hésitez pas à nous renvoyer votre dossier par mail ou bien contactez-nous pour nous demander si nous avons bien reçu votre dossier.
- Vérifiez que votre dossier soit complet, avec toutes les pièces demandées.

\* \* \*

## L'entretien avec le jury

### Déroulement de la présentation

L'entretien avec le jury dure entre 45 minutes et une heure, se déroule en visioconférence. Un lien vous est communiqué quelques jours avant le jury d'examen.

Dans un premier temps, vous vous présentez, exposez succinctement votre parcours et présentez votre projet, pendant environ quinze-vingt minutes.

Suite à cette présentation, les membres du jury vous posent des questions qui leur permettent de vérifier que vous êtes bien en possession des compétences attendues du certificat.

Cet échange porte sur différents points ou questions complémentaires du jury par rapport aux éléments du dossier, types de projets que vous avez déjà eus à gérer, démarches et méthodes utilisées : toutes les questions portent sur des thématiques liées au métier de maraîcher bio.

Les résultats vous seront transmis par voie postale, dans un délai de quinze jours après votre entretien devant le jury.

### Quelques conseils

- Entraînez-vous à dérouler votre présentation dans le temps imparti. C'est un critère qui teste votre capacité de synthèse et de distanciation.
- Votre présentation doit apporter une valeur ajoutée à votre livret de compétences. Vous n'êtes pas obligé de suivre le même plan que celui de votre écrit, du moment que vous respectez impérativement le ou les blocs de compétences. Pensez que les membres du jury ont déjà lu et étudié votre dossier, reprendre mot à mot votre dossier pourrait paraître redondant.
- Ne relâchez pas votre attention après votre présentation. Le temps des questions est aussi important. N'hésitez pas à reformuler et à noter les questions qui vous sont posées. Veillez à vous adresser à tous les membres du jury.

\* \* \*



## Attestation sur l'honneur

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable.

Je soussigné(e) .....

déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du certificat professionnel de Maraîcher bio en microferme constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Fait à .....

le .....

Signature du candidat

### **La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :**

*« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende (code pénal, art. 441-1)*

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende (code pénal art. 441-6) ».*

## Annexes

### **Guide du référentiel de compétences en vue de la certification**

*identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales,  
qui découlent du référentiel d'activités*

Ce référentiel est aussi disponible sur le site : <http://www.formationsbio.com/referentiel>

Il est découpé en 4 blocs de compétences détaillés ci-dessous

#### **BLOC DE COMPETENCES N °1**

**Organiser son outil de production**

**Comprendre la vie des végétaux et le fonctionnement du sol**

#### **BLOC DE COMPETENCES N °2**

**Produire et mettre en œuvre les itinéraires techniques et culturaux du maraîchage biologique**

#### **BLOC DE COMPETENCES N °3**

**Récolter et commercialiser**

**Comprendre la réglementation et les normes d'hygiène**

#### **BLOC DE COMPETENCES N °4**

**Gérer l'entreprise**

**Parcours installation, budget, gestion administrative et comptable**

Pour obtenir la certification professionnelle « Maraîcher-ère bio en microferme », il vous faut présenter et valider les 4 blocs de compétences.

Ne présenter qu'un, deux ou trois blocs de compétences vous confère une valeur professionnelle et une ou plusieurs attestations de compétences vous sont délivrées si ces blocs sont validés.

---

## BLOC DE COMPETENCES N °1

### Organiser son outil de production Comprendre la vie des végétaux et le fonctionnement du sol

---

#### Schéma-plan d'implantation des différentes zones

##### Observer : Analyser un environnement

- Repérer les zones d'ensoleillement favorables aux cultures
- Repérer les vents dominants, le relief, la pluviométrie

##### Planter son activité professionnelle

- Définir les infrastructures : habitation, hangar, local outils, local, légumes, local de vente, garage parking...
- Concevoir son circuit d'irrigation

##### Intégrer la biodiversité

- Concevoir les différents espaces naturels : haies, mares, zones sauvages, serres, planches de culture, positionnement de la serre

#### Structure du sol

##### Etudier son sol

- Inventorier la faune, la flore, les plantes bio-indicatrices
- Définir la structure du sol, reconnaître le Ph et les caractéristiques
- Préparer le sol
- Prévoir l'amendement et l'entretien en fonction des cultures choisies
- Choisir les engrais verts appropriés en fonction de son terrain
- Classifier les variétés culturales adaptées au sol et au climat

#### Les outils, matières premières et consommables

##### Adapter, prévoir, élaborer un tableau d'investissements

- Répertorier les outils nécessaires à son activité en fonction de son sol, les outils mécaniques, les outils manuels
- Adapter les postures de travail en fonction de la tâche à effectuer et de l'outil utilisé
- Démarrer un compost et assimiler les différentes techniques de compostage
- Choisir et planifier ses cultures
- Lister les matières premières nécessaires à une production de légumes : quantité de semences, choix et quantité du terreau, amendements...
- Répertorier les consommables nécessaires à la production de légumes : films, paillage, plaques alvéolées, godets, semoirs...
- Estimer les doses d'amendement à incorporer et à quelle période
- Rechercher les différents fournisseurs et faire son choix
- Elaborer un tableau d'investissements en fonction des paramètres cités

## Planifier sa production

- Etablir le calendrier des cultures selon les saisons
- Définir le parcours cultural et les besoins de chaque légume : du semis au plant, temps nécessaire pour produire un plant, durée de chaque variété sur planche, de la plantation à la récolte
- Déterminer les bonnes quantités de semences
- Calculer la surface de terrain à travailler pour répondre aux objectifs de production, en fonction du chiffre d'affaires prévu.

\* \* \*

---

## BLOC DE COMPETENCES N °2

### Produire et mettre en œuvre les itinéraires techniques et cultureux du maraîchage biologique

---

#### Activer le sol pour mettre en place les cultures

- Travailler le sol par rapport à sa planification
- Estimer quand et comment incorporer les engrais organiques, les engrais verts et les amendements
- Fabriquer et/ou acheter les amendements
- Les incorporer au sol
- Préparer un lit de semences en pleine terre
- Préparer ses différentes planches pour la plantation

#### Implanter les cultures

##### Installer les supports de cultures

- Mettre en place les supports de culture
- Installer les planches et les tuteurs
- Répertorier les différentes méthodes de semis, de repiquage et de plantation.
- Calculer à quelle profondeur semer selon le calibre de la graine
- Gérer une pépinière
- Semer efficacement dans un support de semis ou pleine terre
- Mener son plant à terme en fonction des techniques culturales des légumes
- Gérer l'arrosage des semis et des plants
- Définir les différentes méthodes de plantation correspondant aux différents légumes.
- Juger de la bonne densité de plantation des légumes

#### Suivre et protéger ses cultures

##### Semer, planter

- Entretenir les semis en pépinière
- Repiquer en pleine terre
- Faire des semis directs

##### Entretenir et suivre les cultures

- Gérer l'arrosage, appréhender quand et comment arroser
- Tutorer les légumes, répertorier ceux qui en ont besoin
- Surveiller l'enherbement des cultures et lister les différentes méthodes : binage, sarclage, occultation...
- Tailler les différents légumes pour faciliter la récolte, améliorer le calibre et prévenir la maladie

##### Soigner les cultures

- Reconnaître les différents ravageurs et maladies
- Choisir les différentes actions préventives pour amener ses cultures à terme
- Lutter contre ravageurs et maladies en appréhendant les différentes actions préventives et curatives en bio
- Fabriquer les produits naturels de protection des cultures : extraits fermentés, purins, décoctions...
- Référencer et accueillir les auxiliaires
- Prévoir et mettre en place la rotation des cultures

---

## BLOC DE COMPETENCES N °3

### Récolter et commercialiser

#### Comprendre la réglementation et les normes d'hygiène

---

#### Récolter

- Définir les bons moments de récolte
- Récolter vite et bien : appréhender les différentes méthodes de récolte et les outils adaptés selon les légumes, de manière professionnelle : optimiser les gestes, l'effort physique, le temps passé et le préemballage utilisé

#### Conditionner et stocker

- Lister les différentes méthodes de conditionnement : tri, lavage, broyage, mise en bottes, en cagettes, en palox...
- Utiliser les différentes méthodes de conservation des légumes et de stockage des légumes

#### Commercialiser

##### Estimer ses objectifs de vente

- Sélectionner les différents circuits de distribution
- Lister les prix du marché et élaborer ses prix de vente pour bien se positionner

##### Commercialiser

- Développer les circuits de distribution en valorisant ses actions commerciales, en se faisant connaître, en créant son réseau
- Appliquer les techniques de communication écrites et prises de parole en public
- Vendre sur les marchés et à la ferme
- Planifier et assurer la logistique des livraisons
- Gérer les légumes invendus

#### Normes sanitaires

- S'informer des contraintes administratives liées aux normes sanitaires et aux bonnes pratiques d'hygiène
- Retrouver les textes réglementaires liés à la production maraîchère biologique
- Définir les normes sanitaires et environnementales pour les produits phytosanitaires utilisables en agriculture biologique, les amendements, l'épandage et la fertilisation

\* \* \*

---

## BLOC DE COMPETENCES N °4

### Gérer l'entreprise Parcours installation, budget, gestion administrative et comptable

---

#### Lister les organismes d'accompagnement à l'installation

##### Développer et entretenir ses réseaux

- Rencontrer et participer aux activités des réseaux locaux pour se faire connaître auprès des organismes d'état, des syndicats professionnels, des associations
- Suivre les formations adéquates pour rester informé

#### Gérer son statut d'installation

##### Définir le parcours d'installation en microferme maraîchère bio

- Indiquer la démarche chronologique de l'installation en microferme
- Choisir le statut juridique agricole applicable aux microfermes
- Discerner les régimes fiscaux et sociaux correspondant au statut choisi
- S'enregistrer auprès des autorités administratives
- Chiffrer la viabilité économique de son projet :
- Définir un budget prévisionnel sur 3 ans
- Gérer les budgets
- Effectuer une veille administrative

#### Mettre en œuvre les obligations comptables d'une microferme

##### La facturation

- Etablir le registre de facturation en apprenant les règles obligatoires et les mentions légales
- Tenir un tableau recettes-dépenses

##### La comptabilité

- Pratiquer les principes de bases d'une comptabilité simple : compte d'exploitation, TVA...
- Organiser l'archivage des factures d'achats et de ventes
- Effectuer les déclarations légales

\* \* \*